



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 69442

Texte de la question

Mme Martine Pinville appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives inquiétudes des chefs de travaux de la filière technologique suite aux projets de réforme du lycée. En effet, alors que l'objectif du Gouvernement serait «la diversité des parcours dirigés vers l'excellence», la voie technologique semble laissée pour compte. Le passage de 6 heures d'options technologiques possibles à 1 heure 30 apparaît comme une aberration en matière d'apport de connaissances et d'exploitation de la discipline dans la perspective du choix d'orientation des élèves. Les sciences et technologies industrielles ont pourtant toujours joué un rôle essentiel d'ascenseur social et les besoins en techniciens supérieurs et ingénieurs de notre société sont importants (ils représentent près de 25 % de l'emploi en France). Avec une telle réforme, il serait difficile de faire croire aux jeunes et aux parents que la voie technologique est aussi noble, si les matières qui la représentent en seconde sont reléguées dans le deuxième groupe des enseignements d'exploration. Les diminutions d'horaires envisagées en classe de seconde, sans compensation en classe de première et de terminale, ne peuvent garantir un maintien des niveaux de connaissances, de méthodologie et de savoir-faire compatibles avec ceux attendus à l'entrée de l'enseignement supérieur. En outre, la réforme de la filière tarde ce qui n'incite pas les parents et les élèves à s'engager dans une filière qui semble être de seconde zone. Enfin, il semble primordial que les petits effectifs soient maintenus pour les enseignements technologiques : les petits groupes permettent à l'élève d'être acteur de sa formation, et une pédagogie adaptée, inductive et active permet d'acquérir des compétences méthodologiques et comportementales et une confiance en soi que l'élève ne pourrait acquérir autrement. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre dans le cadre de la réforme du lycée pour redonner à la filière technologique une place conforme aux besoins de notre société.

Texte de la réponse

Les séries STI (sciences et technologies industrielles) et STL (sciences et technologies de laboratoire) deviendront les séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL et STD 2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) à compter de la rentrée 2011 en classe de première et de la rentrée 2012 en classe. Conformément à la volonté du Président de la République, l'offre modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Au-delà de l'affirmation de l'objectif de poursuite d'études, qui se traduit notamment par une polyvalence technologique accrue des enseignements, la réforme des séries STI et STL se caractérise par l'orientation progressive des élèves et leur accompagnement personnalisé. L'ensemble de cette modernisation devrait motiver de nombreux élèves à choisir des formations technologiques industrielles revalorisées. S'agissant des enseignements d'exploration dans la nouvelle classe de seconde, la place de la culture technologique a été préservée avec la préoccupation de poursuivre l'objectif d'égale dignité des voies de formation. Afin de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, les enseignements d'exploration technologiques occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois

indécis. Par ailleurs, le choix de plusieurs enseignements d'exploration technologiques en classe de seconde est permis, par dérogation : afin de favoriser une meilleure connaissance des enseignements technologiques en classe de seconde, les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un enseignement d'exploration supplémentaire à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques. S'agissant du cycle terminal, la modernisation des séries STI et STL a entraîné une réduction des horaires d'enseignement technologique pour des raisons pédagogiques liées aux objectifs de formation. En effet, la finalité des formations technologiques étant désormais clairement la poursuite d'études et non l'insertion professionnelle directe, les enseignements technologiques ne doivent plus laisser de place à l'apprentissage strictement professionnel, qui exigeait d'importants volumes horaires. C'est pourquoi les volumes horaires des enseignements technologiques ont légèrement diminué dans le cycle terminal. La réforme du lycée a donc bien pour ambition de maintenir et valoriser l'enseignement technologique afin de renforcer son importance.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Pinville](#)

Circonscription : Charente (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69442

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 734

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12844